

**Séance plénière
du Conseil Général du 15 décembre 2020 à 18h30
à l'Aula de la Tuilerie**

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général à 18 heures 30 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Cette séance est particulière, puisqu'en raison de la pandémie actuelle de la Covid 19, le canton a autorisé la tenue de ce conseil à huis clos et sans verrée, ni agape à la fin.

La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

Pour le Conseil Général : Présents : 27 conseillers sur 30 ; sont excusés : Xavier Bruchez, Séverine Roh et Véronique Acanfora.

Pour le Conseil Municipal : Présents : 10 conseillers sur 10, ainsi que le président M. Damien Revaz, le secrétaire communal, M. Alain Vignon, et le responsable des finances, M. Léonard Roserens.

Avec 27 conseillers généraux présents, le quorum est atteint. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et les délibérations peuvent commencer conformément au règlement. Damien Coutaz rappelle que la séance est enregistrée et que les enregistrements seront détruits lorsque le PV aura été approuvé par le Conseil Général lors de la prochaine séance.

1. Présentation du projet issu du concours d'architectes pour l'extension du groupe scolaire 2 des écoles primaires.

Xavier Lavanchy, président de la commission scolaire présente l'historique du projet. En 2014 une étude globale des bâtiments des écoles primaires a été faite. La première intervention a été le remplacement des fenêtres du bâtiment 2. Ensuite le groupe scolaire 1 a été rénové entièrement sur plusieurs années. La salle de gymnastique sera refaite cet été. L'étude a mis en lumière plusieurs problèmes. En premier, il manque une salle de classe divisible en 2 pour un travail de l'enseignement spécialisé ; il faut remplacer les deux classes du pavillon rouge provisoire et il manque une classe. En deuxième, la salle des maîtres prévue pour une vingtaine d'enseignants est largement sous dimensionnée. En troisième, le bâtiment actuel présente un danger : un manque de sécurité en cas de séisme majeur. De plus, l'accès des élèves par l'avenue du Midi est à repenser, car elle présente certains dangers pour la sécurité. Pour ce projet, un concours d'architecture a été lancé en 2019 en invitant 6 bureaux d'architectes. Cinq ont répondu à l'invitation et ont présenté des projets. Le jury composé de professionnels, de deux membres du conseil municipal et du directeur d'école a retenu un projet simple et élégant, à la volumétrie subtile et attentive à son environnement. Il relève les qualités spatiales et la lumière qui parviennent à s'exprimer grâce à la générosité dans les espaces intérieurs et le lien harmonieux du bâtiment projeté avec son environnement.

Monsieur Lavanchy donne la parole aux concepteurs du projet **Madame Evéquo** et **Monsieur Ferreira**. Ceux-ci présentent une maquette blanche qui permet de bien voir les volumes. Ils s'appuient sur un PowerPoint. Il s'agit d'une extension du bâtiment existant dans le même principe volumétrique du bâtiment existant. Une des problématiques était

aussi la gestion des flux de piétons et de voitures dans cette zone. Pour des raisons de sécurité évidentes, l'objectif était d'éviter les croisements des piétons et des automobiles. La réalisation d'un couvert est prévue. Il sert au bus et les enfants ne se mélangent plus aux véhicules. Les piétons entrent dans la zone par cet axe. L'entrée dans le bâtiment 2 reste celle existante actuellement. Un nouvel espace de référence connecte le bâtiment avec son extension. Les espaces sont ouverts vers l'extérieur et permettent un travail par petits groupes d'élèves devant les salles de classe. Une deuxième sortie est prévue du côté jardin. Les architectes montrent les plans des étages. Les escaliers existants sont maintenus. Un ascenseur est ajouté, permettant l'accès à tous les étages à des personnes à mobilité réduite. Un deuxième escalier est prévu pour répondre aux normes de sécurité en cas d'incendie. Les façades seront de type minéral, dans le même esprit que celles du bâtiment existant qui est un beau bâtiment au point de vue architectural. Les salles de classe existantes sont au minimum ouvertes sur 2 côtés vers l'extérieur ; les nouvelles classes le seront aussi. Il y a un espace de référence en double, et même en triple hauteur qui distribue les salles de classe.

Xavier Lavanchy signale que l'on est dans la phase projet puisque le concours vient d'être gagné. La commune va rencontrer les architectes pour planifier l'intervention qui fera l'objet d'un budget à venir. Cette dépense figure déjà dans la planification financière qui figure dans le budget. Elle est planifiée dans 2 à 4 ans. Le détail financier reviendra ultérieurement devant le Conseil Général.

Mireille Brouchoud demande si un accès handicapé est prévu et si une personne en chaise roulante pourra accéder à tout le bâtiment.

Monsieur Ferreira répond qu'il y aura un nouvel ascenseur qui permettra l'accès à tout le bâtiment.

Madame Evéquoz signale que les normes actuelles obligent de rendre possible l'accès partout dans les nouvelles constructions, mais qu'à ce niveau du projet (concours) les détails concrets n'ont pas encore tous été travaillés.

Damien Coutaz se demande si l'avenue du Midi sera toujours ouverte à circulation.

Monsieur Feirrer lui répond que oui, mais qu'il y aura une zone de ralentissement de la circulation. Ce qui était demandé, c'était d'éviter les croisements des flux de circulation entre les piétons et les voitures. Un dispositif simple (le couvert prévu) amène une sécurité et l'aménagement extérieur contribue à valoriser le bâtiment existant. Aujourd'hui, il y a une place de parc résiduelle et les pavillons rouges. L'entrée des élèves se fera par le nouveau jardin.

Madame Evéquoz signale que la présence de l'école sera ainsi signalée dès le bord de la route.

Monsieur Feirrer précise que le projet sécurise le bâtiment existant au point de vue sismique.

Damien Coutaz les remercie pour cette présentation. Il constate que le nouveau projet apporte des solutions pour la sécurisation de la zone.

2. Approbation du PV de la séance du 17 juin 2020

Dominique Thiévent signale qu'en page 9, au paragraphe 6, il manque un « **de.** » Il faut écrire Monsieur Pidoux conseiller municipal **de** la ville de Lausanne.

Le PV est accepté par les 26 conseillers votants.

3. Budget 2021

Damien Coutaz signale qu'avant de parler du budget, Dominique Robyr va présenter une analyse liée à la crise de la covid 19. Cette analyse a été faite suite à la première vague, en octobre 2020, avant que la deuxième vague arrive.

Dominique Robyr prend la parole et précise qu'effectivement cette analyse a été faite au mois d'octobre. A ce moment, on croyait que c'était passé. Malheureusement, ce n'est pas fini et nous émergeons à peine de la deuxième vague que la troisième se profile. Cette analyse devra être refaite en temps voulu.

Concernant la première vague, il faut distinguer les coûts directs d'un montant de 180'000.-CHF, couvrant entre autre les bons distribués à la population. Ces mesures ont été pragmatiques et efficaces. Il y a les coûts indirects comme les pertes sur les entrées de la piscine ou sur les parkings par exemple et les pertes fiscales. Vu la structure des entreprises de notre commune, ces coûts indirects semblent assez limités. Il y a aussi les coûts annulés. Des manifestations ont été annulées entraînant une diminution des coûts. Cette diminution est regrettable car la vie culturelle et sociale a été impactée. La vie des sociétés locales a aussi été touchée par le confinement. Il souligne que des provisions ont été faites par la commune et que ces provisions pourraient couvrir la deuxième vague, voire la troisième. Il relève que les petits commerces, en particulier les restaurateurs, les commerces de la Grand-Rue ainsi que les prestataires au niveau de la culture et de l'événementiel vivent une situation compliquée. Il semble que pour les secteurs de la construction et de l'administration, il y aurait eu peu de conséquences. Pour l'instant, dans le domaine de l'aide sociale, il n'y a que peu d'influence financière, mais cela est difficile à quantifier aujourd'hui. Il souligne que les sociétés locales peuvent rencontrer des difficultés financières car leurs recettes ont fondu. Les événements qui permettent des rentrées n'ont pas pu avoir lieu, par exemple les lotos. En résumé, les conséquences de la première vague pour les finances de la commune sont limitées et absorbables pour le ménage communal. Pour certaines entreprises les conséquences financières sont importantes et pour d'autres elles sont plus limitées. Les conséquences pour la population peuvent être financières, mais aussi dans la vie quotidienne avec des personnes qui ne sont plus sorties pour participer à des événements.

Damien Coutaz le remercie et trouve rassurant d'avoir un retour concernant la première vague de la Covid. Il remercie la Cogest et la municipalité pour ces analyses et comme il n'y a pas de questions, il passe la parole à la municipalité pour la présentation du budget 2021.

Damien Revaz, Président de la Municipalité, s'appuie sur un PowerPoint. Le budget est déficitaire, mais le déficit est plus bas que ceux des années précédentes. La commune a suivi la commission de gestion dans ses recommandations pour la marge d'autofinancement et respecte le 8 % demandé.

Il commence à parler des comptes de fonctionnement. Avec des recettes de 21'432'900.- CHF et des charges de 21'907'900.- CHF, le déficit prévu est de 475 000.- CHF, plus bas que

lors de la planification faite au moment de l'acquisition du nouveau CO de la Tuilerie. Les amortissements liés à cette acquisition pèsent sur le budget. Il constate que les variations sont modestes entre les budgets 2020 et 2021. La situation s'est améliorée pour le budget 2021 grâce au poste des revenus. Au moment de l'établissement du budget 2021, il n'y avait pas toutes les mesures liées au coronavirus. A ce moment, les estimations d'une deuxième vague, voire d'une troisième vague étaient impossibles à faire. Le début de l'année 2021 sera très certainement difficile avec des mesures qui peuvent être prises pour juguler la pandémie. Mais il y a eu des réserves fiscales faites dans les comptes 2019, par principe de prudence, mais aussi pour pallier aux conséquences d'une éventuelle baisse des entrées fiscales liée à la crise du covid. L'impact réel du coronavirus pourrait se faire sentir sur le long terme avec les conséquences d'une éventuelle crise économique. Pour l'instant, la structure économique de notre commune fait qu'il n'y a pas trop de risques pour St-Maurice. Le Conseil Municipal devra se poser la question d'aides (pour les commerçants particulièrement impactés par la crise du covid, pour les sociétés locales) en 2021. Pour l'instant, on ne prend pas de mesures ; ce sera fait quand on pourra vraiment mesurer l'impact de la crise sanitaire. En 2020, il y a eu une aide directe aux commerces fermés, d'un montant de 71 000.- CHF répartis en 81 commerces (le double de la taxe d'élimination des déchets) ; les bons ont coûté 95 000.- CHF avec 70 % des bons utilisés. Ils ont été utilisés dans 66 commerces de St-Maurice. Les retours ont été positifs, tant de la part des commerçants que des habitants. La commune a abandonné des loyers commerciaux durant leur fermeture pour un total de 20'000.-. Les aides totales de la première vague se sont montées à la somme de 186'000.-

Concernant le litige en cours des Glariers, une somme de 800'000.- CHF figure dans les comptes 2019. Le tribunal fédéral a rendu sa décision et une somme de 550'000.- CHF a dû être versée en plus. Elle figurera dans les comptes 2020. La suite des démarches sera la discussion probablement conflictuelle avec l'assurance RC de la commune. Pour la commune, il y a l'aspect financier du litige qu'il faut considérer. Mais l'administration communale est aussi inquiète par rapport à l'existence d'un bâtiment délabré en vieille ville.

Concernant le budget 2021, il y a des points positifs, en particulier le fait que le résultat comptable budgétisé s'améliore de quasiment 250'000.- CHF par rapport à celui présenté lors du budget 2020. Cela est possible car les charges de fonctionnement sont maîtrisées avec une hausse de 1,2 % entre les 2 budgets. Dans les points négatifs, il faut relever que la participation à la HEP pèse lourd dans le budget et augmente de 110'000.- CHF et que, même en diminution constante, un déficit comptable est porté au budget. Pour la HEP, le Conseil d'Etat a préparé un projet de loi qui aurait un impact sur toutes les HEP. Dans la consultation de ce projet de loi, les villes ont été solidaires et la fédération des communes valaisannes a également soutenu la position des villes accueillant des hautes écoles. Le Conseil d'Etat s'est rendu compte que revenir au Grand Conseil avec la situation actuelle était sans doute difficile. Des discussions sont en cours et on peut espérer une amélioration de la situation. La position des villes valaisannes, à laquelle St-Maurice a adhéré, est que c'est logique de participer aux frais d'investissement (il y a des avantages à avoir ces écoles sur son territoire), mais pas au frais de fonctionnement car ils sont trop conséquents.

La marge d'autofinancement dégagée est de 1'811'000.- CHF et est assez satisfaisante pour la situation de St-Maurice.

Monsieur Revaz propose de garder les paramètres fiscaux inchangés, soit un coefficient de 1,25 et un taux d'indexation de 160 %. Il rappelle que pour comparer avec d'autres communes, il faut prendre les 2 éléments en compte. Le taux pondéré pour St-Maurice est

de 0.95, ce qui correspond à la moyenne valaisanne et au taux de communes environnantes.

Concernant les comptes d'investissement, il explique qu'il y a 2'538'000.- CHF d'investissements bruts prévus, avec des participations de tiers de 538'000.- CHF. Les investissements pour la commune sont donc de 2'000'000.- CHF. Ils sont répartis de la manière suivante :

- routes communales 325 000.- (+ la somme de 345'000.- qui est comptabilisée dans les comptes de fonctionnement + 165'000.- CHF des routes cantonales). Les travaux prévus sont la passerelle au sommet des Cases, la route de la Carrière et le rehaussement du pont ferroviaire. Ces travaux sont prioritaires à cause du plan de quartier sur le site de la cimenterie et ensuite le projet de la carrière des Râpes qui impliquerait une circulation de camions plus intense. Il faut aménager pour préserver les alentours.
- 465000.- CHF brut (dont 140'000.- CHF de participation cantonale) sont prévus pour la rénovation de la salle de gymnastique qui constitue la dernière étape du programme de rénovation du bâtiment 1 des écoles primaires décidé il y a 6 ans.
- 250'000.- CHF vont servir à une migration informatique. Le contrat actuel a été résilié car il ne donnait pas toujours satisfaction. Un appel d'offres a été fait et le nouveau prestataire est CIGES SA détenu entre autre par des collectivités publiques (Sion et Bagnes). Ce changement est un travail important qui impliquera de l'engagement de la part du personnel communal.
- Divers autres investissements sont prévus : 200'000.- CHF pour la planification du territoire, 120'000.- CHF pour le réseau d'eau, 110'000.-CHF pour l'éclairage public et 90'000.- CHF pour le centre sportif.

Pour la situation des emprunts à moyen et long terme, l'endettement ne va pas augmenter plus en 2021 ; la situation est stabilisée. Le tableau présenté montre que les intérêts baissent à partir de 2016, même si la dette a augmenté. La courbe des intérêts bancaires a diminué et celle des entrées locatives a augmenté. Ces entrées ont augmenté grâce à la baisse des intérêts, mais aussi grâce aux investissements de la commune. Les échéances des emprunts sont surveillées et la commune fait attention lors de nouveaux emprunts à ne pas avoir trop d'échéances en même temps. De cette manière, si la situation devait être moins bonne au moment du renouvellement, cela limiterait les risques pour la commune. La situation des échéances des emprunts jusqu'en 2035, hors CO Régional, est présentée par un graphique.

Un tableau de l'évolution du résultat et du bilan est présenté pour les années 2021 à 2024, montrant les amortissements (de 2'170'000.- CHF à 2'270'000.- CHF), les résultats annuels (déficit variant de 420'000.- CHF à 520'000.- CHF) et la fortune au bilan (passant de 10'713'000.- CHF à 9'303'000.- CHF). Il souligne que certains investissements (par exemple sur le patrimoine immobilier) produisent des revenus. Actuellement, la fortune au bilan permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

La projection financière a été faite avec les éléments connus. Tout n'est pas maîtrisé. Il reste des inconnues, en particulier le futur de la HEP (nouveau bâtiment sur St-Maurice si la question de la participation aux frais de fonctionnement devait être réglée), la question de l'achat et des travaux du collège de l'abbaye par le canton (avec 10 % des frais d'investissement facturés à St-Maurice). Il est clair que ces investissements ne pourraient pas être absorbés par le ménage communal courant. Des biens pourraient être vendus et pourraient couvrir ces investissements importants.

Damien Coutaz le remercie et passe la parole au président de la Cogest.

Dominique Robyr, président de la Cogest, explique que la commission a fait une analyse la plus complète possible en faisant ressortir les points les plus intéressants du budget. Il relève que la marge d'autofinancement de 1'811'000.- CHF est calculée à 8,15 %. Il faut faire attention au service électrique, car il y a un effet de vase avec la vente de ce service. Si on faisait le même calcul avec le service électrique inclus dans les comptes communaux, la marge d'autofinancement aurait été plus élevée. La commission de gestion insiste sur ces 8 % de marge d'autofinancement depuis longtemps, car ce montant permet en général aux collectivités publiques de couvrir les frais de fonctionnement et de faire les investissements nécessaires, sans augmenter la dette communale. Pour cette raison, le taux de 8 % est important.

La participation de la commune à la HEP interpelle la Cogest. En 2004, elle s'élevait à 240'000.- CHF ; ce qui était acceptable ; en 2021 le montant prévu est de 805'000.- CHF. Il y a une probable disproportion entre les coûts et les avantages pour la commune.

Au niveau des 3 services autofinancés (élimination des déchets, fourniture de l'eau potable et gestion des eaux usées), une augmentation des taxes est constatée. L'augmentation de la taxe pour l'élimination des déchets est intervenue en 2018 ; celle pour la fourniture de l'eau potable est proposée avec le nouveau règlement dont on va parler aujourd'hui. Celle pour les eaux usées va venir prochainement. Il y a un équilibre difficile à trouver entre la limitation de l'augmentation des taxes malheureusement inévitables et le fait de proposer des services conformes à l'attente de la population.

Pour le litige des Glariers, avec une perte de près de 1'400'000.- CHF, le 80 % de la marge d'autofinancement est utilisé. On ne jette pas la pierre à quiconque, mais c'est extrêmement regrettable. La justice en a décidé ainsi. La réalité est qu'un entrepreneur n'a pas pris ses responsabilités et prive ainsi la municipalité d'un montant de 1'400'000.- CHF, soit environ 300.- CHF par habitant.

Au niveau du patrimoine financier, c'est un bas de laine en cas de coup dur ou en cas d'investissement. Il y aurait la possibilité de se départir de certains immeubles ou participations dans des sociétés. L'analyse qui a été faite de ce patrimoine financier est intéressante. Elle permettra au Conseil Municipal de choisir et de garder les actifs qui peuvent générer des rentrées d'argent. Ces actifs pourront être vendus, ou rénovés.

En conclusion, suite à son analyse, la Cogest recommande d'adopter le budget présenté et de valider le taux de 1,25 et le coefficient de 160 % proposés par la municipalité.

Il remercie ses collègues de la Cogest pour leurs avis éclairés, Damien Revaz et Léonard Roserens, pour leur disponibilité et la transparence des chiffres et des tableaux. Ils ont fourni de plus en plus de tableaux, qui ont parfois permis de voir des faiblesses dans les finances. Ils ont eu des analyses pertinentes et une très bonne proactivité, par exemple par rapport aux provisions effectuées pour la crise de la covid. Dominique Robyr remercie à titre personnel le Conseil Général qui a validé les analyses de la Cogest et toujours suivi ses avis lors des votes des budgets et des comptes.

Damien Coutaz le remercie pour toutes les remarques et les analyses pertinentes, mais parfois piquantes. Il souligne que c'est le rôle de la Cogest de mettre le doigt là où ça fait mal. Il passe la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière.

Le **PLR** félicite les membres de la Cogest, ainsi que les conseillers municipaux, Damien Revaz et Monsieur Roserens pour leur travail. Il est satisfait de voir que la marge d'autofinancement atteint les 8 % et félicite la municipalité pour les efforts consentis. Il

constate que le budget est déficitaire, mais pas catastrophique et que ce déficit diminue d'année en année. Ce déficit n'est pas souhaitable. Concernant la HEP, il partage la réflexion de la Cogest et de la municipalité. La HEP est un atout important pour notre ville, mais pas au point de prendre le risque de mettre à mal nos finances. Il espère que le canton propose une solution acceptable pour St-Maurice. Le PLR apprécie le rapport pour la première vague de la covid 19 et encourage la prochaine commission à faire de même pour les vagues suivantes. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Le **PDC** félicite le travail de la Cogest et de la commune, en particulier Damien Revaz et Léonard Roserens pour leur travail de bonne facture. Concernant le budget, il constate, comme lors des comptes 2019, des problématiques que rencontrera aussi la prochaine législature. Il y aura des défis de taille à relever comme la mise en place des services autofinancés, la construction de la nouvelle STEP et de la déchetterie et encore les frais liés à la HEP. La HEP coûte actuellement 800'000.- CHF ; ce qui représente près de la moitié de la marge d'autofinancement. La population voudra-t-elle s'endetter pour conserver la HEP ? Le PDC voudrait que le Grand Conseil valaisan les écoute et réagisse dans le bon sens. Il ne pense pas que ce soit justifié que les villes sites doivent participer au 10 % des frais de fonctionnement alors que tout le canton bénéficie des personnes formées. St-Maurice est une ville formatrice depuis longtemps et désire continuer dans cette voie. Le PDC rejoint les analyses de la Cogest sur l'impact de la covid sur les finances communales. Si la première vague n'a que peu d'effets sur les finances communales, le PDC demande à la commune d'avoir un œil attentif sur les problématiques des commerçants de la Grand-Rue, sur les restaurateurs et sur tous ceux ont dû fermer durant plusieurs mois et dont le chiffre d'affaires a chuté considérablement. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

L'ADG remercie les collègues de la Cogest pour leur excellent travail, le président Damien Revaz et le responsable des finances Léonard Roserens et Alain Vignon avec qui Jan Schönbächler, son chef de groupe, a travaillé au début de son travail à la Cogest. L'ADG rejoint les 2 autres groupes au niveau de l'analyse concernant la HEP, et celle des services autofinancés. Elle a confiance en la commune pour trouver de bonnes solutions. Elle espère que le canton fera partie de l'équation pour l'amélioration de la situation par rapport à la HEP. L'ADG accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion.

Comptes de fonctionnement :

Ch. 0 Administration générale

Dominique Thiévent 012.436.000 Restitution de vacation. Dans les comptes de 2019, une somme de 8'256.- est restituée, pour 2020 et 2021 24'000.- CHF sont annoncés. De quoi vient cette différence ?

Damien Revaz répond que la différence provient essentiellement de la rémunération des administrateurs de SES Energie Sa.

Ch. 1 Sécurité publique

Dominique Thiévent 140.300.00 commission du feu. Il a regardé avec le représentant de Lavey, il fait partie de la commission de gestion du SDIS et il se demande pourquoi il y a cette commission du feu alors qu'il y a un comité de direction des SDIS.

Damien Revaz répond que le terme commission peut prêter à confusion. Pour le SDIS, il faut regarder 140.362.000. Les autres dépenses sont des dépenses propres à la commune de St-Maurice hors SDIS, par exemple une partie de la rémunération du conseiller communal en charge, et des charges de bâtiments.

Dominique Thiévent 160.314.00 Entretien des bâtiments. Il se demande ce qu'il y a eu en 2019 pour un montant de 77'000.-CHF.

Damien Revaz répond qu'il y avait eu des travaux importants : aménager des accès vers Beaulieu. De même, il y aura prochainement des travaux importants dans les abris ci-dessous (au centre sportif). Ces montants sont prélevés dans le fond spécial, mais ils doivent figurer dans le compte de fonctionnement. Il y a, à chaque fois, dépense et recette. Le résultat net est pratiquement le même.

Ch. 2 Enseignement et formation

Dominique Thiévent 210.301.04 études dirigées. Il se demande pourquoi un montant de 11'025.- CHF est inscrit dans les comptes 2019, puis rien aux budgets 2020 et 2021.

Catherine Frossard répond qu'il y avait eu un changement et le canton n'avait pas pris en charge les études en 2019. La commune les a prises donc en charge. Ensuite, le canton a, à nouveau, financé ces études. **Léonard Roserens** confirme que cette information est exacte.

Ch. 3 Culture, loisirs et cultes

Dominique Thiévent 310.331.00 Amortissement ordinaire fouilles archéologiques. Il se demande si ce sont les fouilles des Condémines.

Damien Revaz suggère de regarder le tableau global des amortissements, p.123. Les taux d'amortissement varient car le futur programme de comptabilité MCH2 de la commune est intégré. Les amortissements varient en fonction du type d'investissement. Ce qui compte c'est le montant total de 10 %. Par ailleurs, les communes doivent participer à hauteur de 8 % aux frais des fouilles archéologiques faites sur leur territoire.

Ch. 4 Santé

Ch. 5 Prévoyance sociale

Ch.6 Trafic

Dominique Thiévent 620.301.00 Personnel administratif. Il constate une forte augmentation de ce poste et se demande de quoi elle provient.

Damien Revaz explique que c'est juste une ventilation des salaires différente. Il y a sûrement aussi des salaires d'ingénieur, en plus du secrétariat.

Ch.7 Protection et aménagement

Dominique Thiévent 790.301.00 Personnel administratif. Dominique Thiévent imagine que c'est la même chose que dans le chapitre 6.

Damien Revaz lui confirme que c'est la même réponse.

Ch.8 Economie publique

Ch.9 Finance et impôts

Comptes d'investissement

Damien Coutaz constate qu'il n'y a plus de questions et passe au vote et pose la question : « Acceptez-vous le budget 2021 ? »

Vote : 26 oui, 0 abstention, 0 non.

Le budget 2021 tel que présenté par la municipalité est accepté à l'unanimité.

4. Nouveau règlement sur la distribution d'eau potable

Patrick Althaus prend la parole et transmet le message de la municipalité.

Les grandes nouveautés de ce règlement sont l'abandon du monopole pour les branchements privés et l'adaptation des tarifs qui étaient inchangés depuis 1984. Le branchement commence désormais après la vanne sur le réseau principal. Cette vanne est posée sur la conduite principale par le Service mais est facturée au client. Aujourd'hui, le branchement privé doit être réalisé par le fontainier communal. Le nouveau règlement supprime cette entrave à la concurrence et une entreprise qui remplit les conditions peut demander une concession pour réaliser les branchements.

Une adaptation (augmentation) des tarifs est nécessaire. Elle permettra l'introduction d'un mécanisme de stabilisation des prix et la couverture des coûts du réseau (fin du déficit du service).

Concernant le mécanisme de stabilisation des prix, les excédents de produits sont à comptabiliser au passif du bilan sous forme d'engagements envers le financement spécial d'équilibrage de la tâche et les excédents de charges peuvent être couverts soit par prélèvement sur le financement spécial constitué antérieurement, soit par l'octroi d'une avance accordée au financement spécial comptabilisé à l'actif du bilan. Les communes ont l'obligation de garantir par la perception de taxes causales l'autofinancement des frais pour l'étude, la construction, l'entretien, l'assainissement et le remplacement des infrastructures publiques pour l'approvisionnement en eau potable.

Depuis 40 ans, des tarifs très bas sont restés inchangés, à savoir 50 centimes le m³. Le service n'est pas autofinancé et un déficit qu'il faudra rembourser est inscrit chaque année. Après analyse, la commune propose un nouveau tarif dans une fourchette de 1,50.- CHF à 1,75.- CHF.

Avec un prix à 1,50.- CHF le m³, les conséquences seront les suivantes : 12 ans pour amortir le découvert actuel au bilan, 300'000.- CHF de capacité annuelle d'investissement (au lieu de 30'000.- CHF actuellement) et le maintien d'une capacité annuelle de 150'000.- CHF pour l'entretien du réseau.

Pour un ménage de 4 personnes qui consomme environ 160 m³, le coût supplémentaire serait de 160.- CHF annuellement, soit 13.- CHF par mois. Ce prix correspond d'ailleurs aux prix pratiqués dans les communes environnantes.

Michael Coquoz, président de la commission urbanisme, prend la parole et remercie Damien Revaz et Léonard Roserens pour leur aide et leur disponibilité. Puis il tape un poing sur la table. Ce n'est pas la première fois que la commission urbanisme doit se stresser pour fournir un rapport dans les délais impartis afin que les conseillers généraux puissent en prendre connaissance avant les séances. Les délais sont trop courts pour permettre un travail dans de bonnes conditions. La commission urbanisme constate que les révisions des règlements sont trop souvent faites dans les derniers moments par rapport aux délais officiels donnés. Il y a eu des pertes dans ce service autofinancé durant 8 ans ; c'est trop long. Il constate que ça n'aurait pas changé l'augmentation, mais que celle-ci aurait pu être progressive et moins douloureuse. L'augmentation est de trois fois le prix actuel, mais que sur la consommation de l'eau. Cela serait le consommateur payeur. 23 centimes par m³ serviront à rembourser la dette accumulée durant les 8 ans. L'augmentation est assez faible par rapport aux communes voisines. Avec la fourchette proposée, elle donne la possibilité à la commune de s'adapter sans devoir modifier le règlement. La commission espère qu'il n'y aura pas de nouvelles augmentations ces prochaines années. Elle propose à l'unanimité au Conseil Général d'accepter le règlement tel que présenté et souligne qu'il faut apprendre de ses erreurs et ne plus attendre à l'avenir la dernière minute pour mettre les règlements en règle.

Damien Coutaz le remercie et passe la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière.

Le **PLR** félicite la commission urbanisme et la municipalité pour leur travail effectué dans ce dossier. Il se permet tout de même d'émettre un petit bémol quant au rapport soumis par la commission. Même s'il comprend le peu de temps à disposition de la commission, autant l'analyse du sujet que la partie questions-réponses à la municipalité paraissent très succinctes et ne permettent pas une compréhension globale de la problématique ; ce qui serait normalement le but d'un tel rapport. Sur le fond, il partage l'analyse de la commission. La situation actuelle ne correspond pas aux normes en vigueur et une adaptation des tarifs de l'eau potable est nécessaire. Cette adaptation du règlement aurait dû être faite plus tôt dans la législature et ainsi laisser plus de temps pour que la commission ait le temps de faire son travail. Elle soutient l'adoption de ce règlement, mais en 2 lectures pour que le prochain CG puisse se pencher sur le sujet et l'analyser de manière approfondie. Le **PLR** entre en matière.

Le **PDC** félicite le travail de la commission de l'urbanisme malgré le temps imparti. Il regrette que les documents de travail arrivent en dernière minute, demande à la prochaine législature de s'organiser différemment pour que cela ne se reproduise plus. Il faut que les commissions aient un temps suffisant pour étudier les dossiers. En 2013, les communes de Mex et de St-Maurice ont fusionné et nous avons eu 2 règlements et 4 ans pour les harmoniser. Il regrette le temps d'attente d'un règlement commun. On aurait pu amortir la dette plus tôt et financer en partie des investissements. Il constate néanmoins que le prix du m³ d'eau potable reste compétitif par rapport à celui de nos voisins. Le groupe **PDC** accepte l'entrée en matière.

L'ADG a conscience de l'obligation de l'autofinancement, mais n'est pas enchantée de l'augmentation du prix de l'eau potable. Il faut accepter puisque c'est nécessaire et raisonnable. L'ADG remercie le travail de la commission ainsi que Damien Revaz et Léonard Roserens qui ont répondu aux questions. L'ADG accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz propose de passer le règlement chapitre par chapitre pour permettre aux conseillers généraux de poser leurs questions.

Ch. 1 Généralités, art. 1 à 5.

Ch. 2 Etendue des prestations, art. 6 à 8

Ch.3 Rapports de droit, art. 9 à 16

Laurent Rey a une question à propos de l'article 10, 1. Lorsqu'un immeuble appartient à plusieurs propriétaires (copropriété, propriété par étage ou propriété commune), il fait l'objet d'un seul abonnement. Il se demande si c'est le cas actuellement ou s'il y a eu une modification dans ce règlement.

Damien Revaz explique que c'est la situation actuelle, que ce n'est pas écrit dans l'ancien règlement, mais que c'est pratiqué ainsi.

Ch. 4 Réseau principal de distribution, art. 17 à 20

Ch. 5 Branchements, art. 21 à 34

Diane Turin prend la parole au nom du groupe PLR et propose un amendement à l'art. 27. Période d'utilisation de l'eau. L'alimentation en eau des robinets de jardin s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre. Ils sont ouverts et fermés par le service.

Le groupe PLR souhaite que le départ soit au 15 mars plutôt qu'au 1 avril pour des raisons pratiques pour les privés et les professionnels qui utilisent ces robinets.

Patrick Althaus se demande s'il n'y a pas un risque de gel si on ouvre trop vite.

Damien Coutaz signale que le service ne peut pas ouvrir avant la date prévue. Les jardins sont parfois très bien protégés et le service ne peut pas y pénétrer lors de l'ouverture des vannes. S'il y a des dégâts et que l'alimentation en eau a été faite avant la date officielle, le service serait responsable. Il pense que mettre la date au 15 mars serait possible. Le service regarderait la météo avant de procéder à l'ouverture de l'alimentation en eau et décalerait l'ouverture si les prévisions météorologiques annonçaient des risques de gel. Pour le service, c'est moins un problème de décaler que d'avancer.

Patrick Althaus répond qu'on pourrait avancer quand le temps le permet.

Diane Turin ajoute que c'était pour ouvrir pour la période de Pâques.

Damien Coutaz ajoute qu'avancer la date dans le règlement permet d'ouvrir avant sans engager la responsabilité du service s'il y a un dégât.

Mireille Brouchoud est surprise d'apprendre que les propriétaires doivent contrôler les purges et fermer les robinets.

Damien Coutaz signale que certaines communes mettent l'information dans le BO.

Dominique Thiévent demande si les jardins communaux sur l'autoroute sont concernés.

Damien Coutaz explique que le fontainier ouvre et qu'il ne peut accéder à tous les jardins. C'est la responsabilité des gens d'avoir fermé les robinets et les purges à la date prévue.

Damien Coutaz met au vote la version proposée par le PLR, à savoir « L'alimentation en eau des robinets de jardin s'étend du 15 mars au 31 octobre » versus la version proposée par la municipalité à savoir « L'alimentation en eau des robinets de jardin s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre. » et pose la question : « Qui est pour modifier cet article selon la proposition du groupe PLR ? »

Vote : 24 oui, 0 non , 2 abstentions .

L'article 27. Période d'utilisation de l'eau est amendé de la manière suivante : L'alimentation en eau des robinets de jardin s'étend du 15 mars au 31 octobre. Ils sont ouverts et fermés par le Service.

Ch. 6 Installations intérieures, art. 35 à 39

Ch. 7 Compteurs, art. 40 à 45

Ch. 8 Bouches d'incendie, art. 46 et 47

Telma Hutin Article 47. Bornes hydrantes privées. Elle demande qui paierait l'eau prise sur une borne hydrante privée en cas d'incendie.

Patrik Althaus signale qu'il n'y a pas de compteur sur les hydrantes ; l'eau qui coule n'est pas comptabilisée et n'est donc pas facturée.

Ch. 9 La nappe phréatique, art. 48 à 50

Ch. 10 Responsabilité et obligations, art. 51 à 53

Ch. 11 Tarifs, art.54 à 57

Ch. 12 Dispositions transitoires, art. 58 et 59

Ch. 13 Dispositions pénales et finales, moyens de droit, art. 60 et 61.

Annexe 1

Catherine Frossard a une question concernant les tarifs forfaitaires qui concerneraient les habitants de Mex. Est-ce qu'ils sont prévus pour une longue durée ou la commune envisage-t-elle d'unifier les pratiques sur tout son territoire ?

Damien Revaz répond que dans les nouveaux raccordements à Mex le compteur est installé, même s'il n'est pas utilisé. L'objectif du nouveau règlement est d'unifier la pratique sur tout le territoire et des compteurs seront posés partout quand le nouveau règlement sera adopté. Plusieurs autres communes devront augmenter les tarifs de l'eau, entre autres les communes qui ont des problèmes avec l'arsenic et qui devront consentir à de gros investissements. Certaines communes devront installer des compteurs. Un achat commun de compteurs pour réduire les coûts est envisagé.

Les autres documents sont plus des documents explicatifs.

Damien Coutaz met au vote le règlement et son annexe 1.

Damien Revaz prend la parole et explique que la loi oblige les communes à avoir l'avis de Monsieur Prix avant de soumettre ce règlement au Conseil Général. Or, Monsieur Prix est débordé actuellement et avant janvier la commune n'aura pas reçu le rapport. Vu les tarifs proposés, le règlement devrait être accepté par Monsieur Prix. Il suggère donc d'adopter le règlement en deux lectures.

Damien Coutaz demande quel serait l'impact si on l'adoptait en une lecture et si ça invaliderait le règlement.

Damien Revaz pense que cela mettrait le Conseil Communal dans une position inconfortable et que c'est plus transparent pour le nouveau Conseil Général.

Damien Coutaz met au vote le règlement et son annexe 1.

Damien Coutaz pose la question : « Acceptez-vous ce règlement amendé tel que proposé par la municipalité ? »

Vote : 26 oui, 0 non, 0 abstention .

Le règlement sur la distribution d'eau potable avec l'article 27 amendé est accepté à l'unanimité.

Pour accepter ce règlement en une lecture, il faut qu'il soit accepté par les 2/3 des conseillers généraux. Il pose la question : « L'acceptez-vous en une seule lecture ? »

Vote : 12 oui, 12 non , 2 abstentions .

Il y aura une deuxième lecture pour ce règlement.

5. Règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels

La municipalité renonce à prendre la parole.

Damien Coutaz remarque que vu le peu de points à traiter, le bureau a renoncé à mettre sur pied une commission ad hoc.

Le **PDC** voit que seuls des changements mineurs sont proposés et accepte l'entrée en matière. Il profite de sa prise de parole pour féliciter le corps sapeurs-pompiers pour leur travail exemplaire durant ces temps difficiles.

Le **PLR** accepte l'entrée en matière.

L'**ADG** signale que les changements sont minimes et accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

Damien Coutaz pose la question : « Acceptez-vous le règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels tel que proposé par la municipalité ? »

Vote : 26 oui, 0 non, 0 abstention.

Le règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels est accepté à l'unanimité.

« L'acceptez-vous en une seule lecture ? »

Vote : 26 oui, 0 non, 0 abstention .

Le règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels est accepté à l'unanimité en une lecture.

6. Postulat « pour la construction d'un réseau de passages piétonniers »

Damien Revaz, Président de la Municipalité, prend la parole et explique que le conseil municipal a pris connaissance du postulat et sur le principe il adhère à ce qui est demandé. Chaque fois qu'il y a des travaux dans un secteur, il l'applique. Des motifs financiers et parfois légaux font que les améliorations ne se font pas toujours au rythme souhaité. Il signale que plusieurs trottoirs ne peuvent être modifiés sans des travaux très importants pour être compatibles avec les normes légales. Sur le principe, le conseil adhère à ce postulat.

Telma Hutin prend la parole et signale que la commune de St-Maurice offre des infrastructures de très bonne qualité. Cependant, certains groupes de la population rencontrent des difficultés dans leurs déplacements, en particulier les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, leurs accompagnants et les utilisateurs de poussettes. Le présent postulat vise aussi à donner une suite à la démarche entreprise par des enfants de 7 H en 2017 et qui faisait référence à l'article 23 de la Convention des droits des enfants d'être traités de la même manière que les autres et d'être le plus autonome possible. Telma Hutin pense que nous devons suivre l'exemple des enfants et que les adultes doivent les soutenir. La situation s'est un peu améliorée avec la nouvelle zone de dépose à l'avenue du Midi. Au cours des années 2004-2005, le problème des passages piétonniers avait été déjà soulevé par M. Jean Péteuil. Il avait alors proposé aux conseillères et conseillers municipaux en place de tester les déplacements en fauteuil roulant dans notre ville. Une votation avait eu lieu en vue d'une amélioration des passages piétonniers et pour rendre la Grand-Rue accessible à tous les usagers. La problématique a déjà été discutée et est donc connue. Mais elle a été oubliée car 16 ans plus tard il n'y a pas eu un aménagement des zones concernées. Afin de connaître le nombre de personnes concernées par ces difficultés, des demandes de statistiques ont été demandées au CMS (pas de statistique), au foyer St-Jacques dont les résidents et les visiteurs sont confrontés aux mêmes difficultés (60 résidents, la moitié en fauteuil, et une majorité des autres avec un rollator ou des cannes), au foyer franciscain (qui accueille 2 fois par année des groupes de plus de 10 personnes handicapées et leurs accompagnants). Comme le montre les photos, de simples constatations visuelles permettent de comprendre la problématique. C'est compliqué d'arriver en ville. Le « centre Egalité Handicap » a fourni un document concernant le « passage trottoir, exigences structurelles et marquage ». La Norme SN 640 241 définit les conditions d'emploi des passages pour piétons. Telma Hutin lit cette loi dont les points sont inscrits dans le postulat. Le but de ce postulat est de prévenir les inégalités. Cette loi est excellente sur le papier, maintenant il faut la mettre en pratique dans la réalité. L'objectif est de ne plus exclure des groupes de personnes. C'est notre responsabilité et notre devoir. Ce postulat s'inscrit dans les objectifs guidant la politique du Conseil municipal pour les 4 prochaines années, selon ce qui est mentionné

dans le budget 2020-2021 : «Poursuivre la réfection du réseau routier et l'adaptation des concepts de circulation ». Pour une vraie réussite de cet objectif les cinq groupes de personnes mentionnées ici-avant ne devraient plus être exclus. On pourrait chacun se trouver dans une situation de handicap. Si les modifications nécessaires à tous les trottoirs ne sont pas possibles à réaliser dans son ensemble, Telma Hutin demande de le faire de manière échelonnée si c'est nécessaire au point de vue du budget, en priorisant les trottoirs les plus fréquentés, mais en échelonnant tous les travaux sur les 4 prochaines années.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupe.

Le **PLR** partage le constat fait par ce postulat ; il est impératif que les trottoirs et les passages piétonniers deviennent accessibles partout et par tous ; ce d'autant plus que les normes en la matière sont claires et obligent à prendre les mesures nécessaires pour rendre les déplacements des personnes à mobilité réduite possible. Il accepte l'entrée en matière.

Le **PDC** comprend la problématique des passages piétonniers pour les personnes à mobilité réduite et est d'accord avec ce postulat. Il demande d'inclure cette réflexion dans le concept mobilité douce. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

L'**ADG** accepte l'entrée en matière.

Mireille Brouhoud remarque que le BPA a fait une étude sur la dangerosité des passages piétons en Suisse. Elle suggère de commencer par analyser tous les passages sous l'angle de la dangerosité et de l'utilité. Ensuite, certains passages piétonniers seront peut-être supprimés. Le nécessaire serait fait ensuite sur les passages restants.

Damien Coutaz souligne qu'il s'agit plus d'une remarque que d'une question. Et que le fait d'analyser les passages avant leur mise en conformité est protocolé.

Laurent Rey ajoute que certains trottoirs bordent des routes cantonales et que, peut-être, dans ce cas il faudrait interpeler le canton.

Damien Revaz souligne que la remarque est judicieuse, que souvent le trottoir appartient à la commune, comme c'est le cas pour l'avenue d'Agaune. Quand elle a été refaite, la problématique du déplacement pour les personnes à mobilité réduite a été prise en compte. Ce n'est pas toujours simple car les normes de sécurité pour les aveugles obligent à laisser un décalage entre le trottoir et la route. La suite des travaux sur une route cantonale sera la réfection de l'avenue du Simplon et la commune pourra peut-être discuter avec le canton et regarder cette problématique. L'autre route cantonale est la route des Cases. Plus aucun travail ne va s'y faire. Le canton désire la laisser à la commune. Elle sera vraisemblablement reprise et une éventuelle zone 30 à l'heure pourrait aboutir à une suppression des trottoirs et des passages piétons. Il y a plus de difficultés pour l'avenue des Terreaux, avec notamment le passage à la hauteur de l'Office du tourisme. Ce n'a pas encore été fait car il y a un problème de visibilité et pour résoudre le problème, il faudrait reprendre toute la route. De plus, les places de parc existantes pourraient disparaître. C'est assez compliqué et cela coûtera très cher. Pour l'instant, on a effacé un passage particulièrement dangereux. A l'avenir, le service technique devra tenir de compte de la dangerosité des passages piétons et la propriété des routes lorsqu'il fera les études pour de nouveaux projets.

Damien Coutaz pose la question : « Acceptez-vous que le postulat pour la construction d'un réseau de passages piétonniers permettant d'améliorer l'accès et la sécurité de tous les usagers soit transmis à la commune ? »

Vote : 26 oui, 0 non , 0 blanc .

Le postulat pour la construction d'un réseau de passages piétonniers permettant d'améliorer l'accès et la sécurité de tous les usagers sera transmis à la commune.»

7. Postulat « pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »

Damien Revaz, Président de la Municipalité, prend la parole et explique que le conseil municipal en a parlé lors de la dernière séance et qu'il adhère pleinement à ce postulat. Il n'a aucun souci si vous l'acceptez.

Dominique Thiévent prend la parole et rappelle les 3 signataires du postulat, Jan Schönbächler, Damien Coutaz et lui-même. La pollution lumineuse a des conséquences négatives. C'est une présence nocturne qui a des conséquences sur la flore. Il y a des plantes de jour court et des plantes de jour long. La prolongation de l'éclairage va empêcher la floraison et la fructification pour les plantes de jour court. Cela favorise les espèces de jour long. Et à la longue, les plantes de jour court peuvent disparaître. Pour les arbres, cela peut provoquer des chutes de feuilles. Les conséquences négatives se remarquent aussi pour le règne animal. Les batraciens et les reptiles sont gênés dans la recherche de nourriture et la reproduction. Certains insectes nocturnes attirés par la lumière tournent autour de la source lumineuse, s'épuisent, deviennent des proies faciles et meurent dans les lampadaires. Les vers luisants mâles ne trouvent plus les femelles. Les chauves-souris se perdent à cause de la lumière. Les espèces les plus rares et plus menacées sont le plus sujettes à ce problème. Les oiseaux migrateurs de nuit sont désorientés et entrent en collision dans des édifices éclairés. Certains oiseaux allongent leur voyage pour éviter les zones lumineuses et parfois meurent d'épuisement. Les mammifères nocturnes se restreignent dans la nourriture et les déplacements et adoptent une stratégie anti prédateurs en se retirant dans la forêt.

Les êtres humains sont aussi concernés par cet excès de lumière qui provoque une chute de la production de mélatonine (hormone du sommeil), de l'obésité, des dépressions, des maladies cardiaques, de l'hyperactivité, une dysharmonie de la croissance. Des îlots de chaleur d'origine humaine sont créés. On assiste aussi à un développement de maladies ou d'insectes ravageurs importants.

Plusieurs types de mesures sont possibles : régler l'intensité, faire attention à la direction, arrêter l'éclairage durant certaines heures. Ces mesures peuvent générer des économies.

St-Maurice est associée à d'autres communes pour la création d'un parc régional. Dans le monde, plusieurs zones à obscurité dans la nuit existent. Elles sont recherchées par des astronomes et par des personnes qui apprécient le fait de retrouver une obscurité nocturne. La commune a fait des efforts et a changé beaucoup de lampadaires, mais il serait bon de voir si elle peut continuer et encore améliorer la situation. Un fascicule édité par le canton du Valais est à disposition pour les aider dans cette réflexion.

Damien Coutaz donne la parole aux chefs de groupe.

Le **PLR** constate que le postulat s'inscrit dans les thèmes chers à son groupe. Il est d'avis que l'éclairage public peut être optimisé de façon à éviter une pollution lumineuse et une

surconsommation d'électricité. De nos jours, la protection de l'environnement est une préoccupation centrale et la problématique évoquée dans ce postulat en fait largement partie. Le PLR accepte l'entrée en matière. A titre personnel, Diane Richard remercie la municipalité, les collègues du Conseil Général et en particulier ceux de son groupe pour le travail accompli et l'ambiance positive et constructive qui a régné durant ces quatre ans. Elle souhaite bon vent aux futures autorités et de belles fêtes de fin d'année à tous.

Le **PDC** comprend la problématique de la pollution lumineuse et l'effet perturbateur sur l'homme et sur la nature. Il soutient cette démarche pour trouver des solutions sans négliger la sécurité. Par ailleurs, des mesures peuvent amener des économies d'énergie. Le PDC accepte l'entrée en matière.

L'**ADG** accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion.

Patrick Althaus signale que les luminaires de St-Maurice ont été changés. En son temps, les luminaires faisaient environ 250 watts. Aujourd'hui, le 95 % d'entre eux ont été changés et ils consomment 50 watts. La facture d'électricité est divisée par 5. Les derniers luminaires ont été réglés avec une baisse de capacité (environ à 30 %) à partir de 22 heures. La commune a fait un gros effort. De gros investissements ont été consentis pour les luminaires et la consommation d'énergie a fortement diminué.

Damien Coutaz pose la question : « Acceptez-vous que le postulat pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile soit transmis à la commune ? »

Vote : 26 oui, 0 non , 0 abstention .

Le postulat pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile sera transmis à la commune.

8. Tour d'horizon

Damien Revaz, Président de la Municipalité, prend la parole pour le tour d'horizon habituel.

- Personnel communal : 4 départs à la retraite Daniel Saillen, Catherine Coutaz, Dominique Michel et Olivier Goetschi, un transfert : Patricio Miguel des TPEV aux bâtiments et 4 nouveaux engagements : Geoffroy Engel (TPEV), Shqipe Citaku (contrôle des habitants), Evelyne Bertelà (OT) et Didier Rouiller aux infrastructures.
- Les statuts des SDIS ont été homologués par les 2 cantons (Valais et Vaud). Le travail du conseil intercommunal et du comité de direction a commencé. Ils se réunissent déjà, ont planché sur le budget 2021 et ils travaillent sur le projet de règlement.
- Le projet Futurostep a été freiné par le coronavirus. Des réunions devant être faites avec les présidents des 9 communes et des responsables Cimo ont été repoussées. Le travail reprendra en janvier 2021 avec la présentation des principes institutionnels et des clés de répartition financière entre les différents partenaires. Cela doit être validé lors des dernières séances, puis être présenté aux exécutifs communaux. L'enjeu principal pour St-Maurice sera la gestion des eaux claires. Il faudra en produire moins et ne plus amener des eaux claires parasites à la station d'épuration pour éviter de payer des montants trop importants.

- Concernant la gestion des déchets, il y a une réduction des coûts dus au passage à 1 ramassage par semaine au porte à porte. Grâce à Gastrovert, un nouveau contrat concernant le coût d'élimination des déchets par la Satom a pu être signé avec des tarifs passant de 110.-CHF à 70.-CHF. Ce service dégage du bénéfice. Cela permet d'envisager avec sérénité les travaux indispensables et obligatoires de la nouvelle déchetterie.
- Révision du PAZ : la consultation publique du PU est terminée. Il y a un surplus théorique de 1.0 ha pour 15 ans.
- Le plan de quartier St-Laurent a été approuvé et pourra être transmis à la CCC pour une validation définitive ; les principes de la convention avec les privés ont été admis. Un « remodellement » parcellaire sera fait et une mise à l'enquête de 3 immeubles va être faite prochainement.
- L'avant-projet du plan de quartier des Perris a été approuvé par le conseil municipal. Le projet est soumis à l'Etat pour un avis préalable qui devrait être favorable car le plan est conforme au plan de zone. Un périmètre de 81'530 m² est concerné.
- Concernant le plan de quartier du Bois Homogène, les baux en cours ont été résiliés pour la fin 2021. Des réflexions sont en cours et de beaux projets ont été présentés. La situation actuelle due à la covid pourrait ralentir le processus, mais les propriétaires sont optimistes.
- Le plan de quartier des îles est quasiment complet. Un mandat commun avec la bourgeoisie a été attribué au bureau Bernard et Voeffray pour modifier ce plan de quartier et régler la question de la route, l'utilisation de parcelle de la commune (située entre Calorabois et le premier bâtiment de la bourgeoisie). La distance à l'autoroute a été modifiée et permet l'implantation d'immeubles plus proches. Un règlement pourrait rendre l'utilisation de la centrale de chauffage calorabois obligatoire pour les nouvelles constructions de cette zone.
- Dans le secteur de la gare, des discussions avec le SDM et les CFF sont en cours. Un projet d'études test sera à lancer en 2021. Le résultat de ces études va permettre au conseil municipal de préparer un cahier des charges pour un concours de plan de quartier.
- Un concours d'architecture a été lancé pour l'EMS St-Jacques. Le projet prévoit 30 chambres supplémentaires (avec 20 lits supplémentaires ; certaines chambres actuelles à 2 lits devenant chambres à 1 lit), 7 appartements protégés et un foyer de jour. Le projet lauréat sera présenté dans la presse en janvier 2021.
- Le projet de géothermie AGEPP SA avance avec l'adjudication des travaux de forage en cours. Les travaux pour la plate-forme ont démarré. Comme prévu, le capital est augmenté et passe de 1'000'000.- CHF à 5'000'000.- CHF. Pour garder la même proportion d'actions, la commune a augmenté sa participation de 173'600.-CHF. Un prêt d'actionnaire de 630'000.- CHF sera opéré par la commune de St-Maurice.
- La réalisation des égouts des Iles budgétisé en 2020 à 750'000.- CHF a été reportée à 2021. L'adjudication des travaux a permis d'avoir de meilleurs prix, à savoir 333 000.- CHF + les frais études. L'argent économisé servira en partie à effectuer une étude sur nos eaux usées.
- Le décompte final du CO est enfin bouclé pour un montant 45,5 millions au lieu des 43,5 millions au devis. On est dans le tir de ce qui avait été validé par les différentes assemblées primaires puisqu'il y avait une réserve de 10 %. Les parts communales arrêtées s'élèvent à 7,826 millions. Il reste encore à payer 236'000.- CHF. Ce sera fait en 2022 pour pouvoir mettre cette somme dans le budget de la commune.

- Damien Revaz termine en disant un immense merci au Conseil Général au nom du conseil municipal. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec les conseillers généraux durant cette législature. Il relève le climat politique excellent entre les différents partis politiques de la commune et aussi entre l'exécutif et le législatif. Ce climat serein et calme a permis un bon travail. Il remercie particulièrement le président du CG. Il relève qu'il ne lui a pas toujours été facile de se faire un nom et un prénom. Il y a eu une difficulté politique, car il pouvait être confondu avec le président de la commune (Damien) ou celui de la bourgeoisie (Coutaz). Damien Coutaz a été élu à la présidence du CG le 20 janvier 2009 et termine son 3^{ème} mandat aujourd'hui. Il lui remet un présent pour le remercier (3 magnums symbolisant son élection, son étiquette politique et son avenir comme conseiller communal accompagnés d'un bon pour un repas avec son épouse).

Damien Coutaz, très touché, le remercie chaleureusement et propose de poursuivre la séance par les divers.

9. Divers

Damien Coutaz ouvre la discussion.

Ariane Curdy prend la parole par rapport à la pétition qui circule à Epinassey et dans les quartiers des Cases et de la Borette. Elle explique que c'est une démarche citoyenne. Il y a une nette augmentation des nuisances sonores qui sont de plus en plus fréquentes. En 2017, l'armée a quitté St-Maurice, mais des troupes extérieures viennent tirer à St-Maurice. Le colonel Jürg Christen a reconnu qu'il y a parfois des dépassements de normes. Il y a un souci et il faut trouver des solutions. Cette pétition est un moyen de rassembler les gens. Cette pétition est un soutien fort à la commune pour aller vers les autorités compétentes (armée, canton). 450 signatures ont été récoltées. La pétition ne concerne pas la société de tir de la commune ou l'école de police de Savatan. On habite à côté d'un stand de tir et on est conscient qu'il y a des nuisances. La pétition ne demande pas un arrêt total et la population comprend qu'il y a parfois des tirs obligatoires le week-end et des concours. Beaucoup de stands de tir ont fermé à cause du bruit d'ailleurs et, de ce fait, il y a une occupation plus grande du stand de Vérolliez. La population aigaunoise n'a pas à subir les nuisances des autres. De plus, il y a des améliorations à faire pour diminuer ces nuisances. Elle signale que Diane Turin, Telma Hutin et elle-même ont déposé une interpellation à la commune suite à cette pétition.

Damien Coutaz signale que le bureau a transmis à la commune l'interpellation d'Ariane Curdy, ainsi que celle de Telma Hutin pour des achats équitables.

Patrick Genoud a 3 requêtes à formuler. Il constate que la place de jeux située à la Dent-de-Javerne est peu fréquentée. Il suggère la pose de quelques bancs et d'une table. Il constate par ailleurs que le bout de cette rue est mal éclairé et qu'il y manque des lampes publiques.

Dans son quartier de la Borette, des places de parc blanches en latéral sont proposées sur la route. Il constate qu'elles sont peu occupées. Certaines sont vers son parc privé et il doit faire très attention en sortant de chez lui pour ne pas toucher des voitures parkées. Il se demande si la commune pouvait supprimer quelques places.

En dernier, il constate que le skateparc est mal, voire pas éclairé la nuit et suggère un éclairage supplémentaire pour que les jeunes et moins jeunes puissent s'y retrouver le soir sans risque d'accidents.

Damien Revaz répond que ces éléments seront transmis au nouveau conseil municipal. La commune était consciente de la faiblesse de l'éclairage du skateparc au moment de sa conception. Au moment de la construction, la commune avait estimé que l'éclairage actuel était suffisant et que c'était une bonne idée qu'il n'y ait pas d'éclairage le soir afin que les gens rentrent assez tôt et qu'ainsi les tapages nocturnes soient évités.

Mireille Brouchoud signale qu'elle se promène souvent au bord du Rhône. A 17 heures 15 en fin décembre, il manque de la lumière. Mais dans les autres saisons, il y a assez de lumière pour permettre l'utilisation du skateparc.

Dominique Thiévent rappelle que lui-même et Jan Shönbächler avaient posé une motion le 11.12.2018 par rapport à une modération de trafic et la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'Avenue des Terreaux, la rue Joseph-Hyacinthe Barman, la rue Saint-François et le chemin des Iles. Rien n'a été fait et il aimerait savoir quelle suite a été donnée à ce postulat.

Damien Revaz répond qu'à son souvenir c'était une interpellation et pense que la commune avait répondu, mais qu'il le vérifiera. Sur le secteur centre ville avec l'Avenue des Terreaux, la rue Joseph-Hyacinthe Barman et la rue Saint-François, ce sera pris en compte dans le cadre des travaux futurs pour les eaux usées. Une réflexion est menée et un projet important est pensé pour cette zone, notamment avec la création d'une zone 30. Pour les Terreaux, on ne peut pas mettre une zone 30 km/heure comme cela. Il faut refaire complètement la rue et ce serait 2 ou 3'000'000.- CHF d'investissement. Pour l'instant, il y a eu d'autres priorités. Pour le chemin des Iles, il y a eu une mise à l'enquête. Il y a eu des oppositions et le projet est en attente de rencontrer ces opposants pour y donner suite.

En réalité il ne s'agissait ni d'une interpellation, ni d'une motion mais bien d'un postulat déposé le 11.12.2018.

Laurent Rey constate qu'on a reçu très tardivement les rapports de commission, mais dans les délais minimums inscrits dans le règlement, soit au moins 7 jours avant le Conseil Général. C'est court; c'est trop court pour un travail sérieux. C'est dommage car ces rapports ne seront pas lus si la séance de groupe a eu lieu avant leur parution. Il souhaite les recevoir 2 semaines avant les séances. Il suggère aux nouveaux conseillers et à ceux qui continuent de changer cette situation et pour cela de modifier l'article 17 du règlement du Conseil Général.

Damien Coutaz le remercie et lui indique que ce sera transmis.

Thelma Hutin a posé le 24 avril 2019 une interpellation pour l'installation de pare-balles pour les tirs à 300m et lors de la séance du 19.9.2019 a mentionné qu'il incombait à la commune de demander l'assainissement des sites contaminés du stand de tir, ce au plus tard pour début 2021. La commune a répondu que ces terrains appartiennent à la Confédération (armasuisse) et qu'elle devra faire le nécessaire. Le service cantonal de la protection de l'environnement l'a informée que le système de pare-balles sera installé pour juin 2022, pour la fête cantonale de tir qui a lieu le 26 juin. Avec la pétition, on a des arguments pour que la saison 2021 ne commence que si l'installation d'un pare-balles est faite, si les résultats des mesures de bruit sont conformes aux valeurs limites de

l'ordonnance de la protection contre le bruit et que si des mesures efficaces de lutte contre le bruit généré par les divers exercices de tir ont été prises. L'OFEV a donné un délai d'assainissement de sites pollués pour 2040. Si la situation du stand de tir de Vérolliez n'est pas réglée rapidement, elle risque de perdurer jusqu'en 2040 ; ce qui est ni supportable, ni admissible.

Damien Revaz répond qu'il ne faut pas confondre plusieurs éléments : il y avait un délai pour des subventions pour les communes pour assainir les stands de tir. Pour le stand de tir de Vérolliez, il ne s'agit pas d'un stand communal. C'est une situation qui concerne Armasuisse. Ce stand appartient à la Confédération qui ne touche pas de subventions. Armasuisse a fait son calendrier d'assainissement et d'installation des pare-balles, avec une allusion à la fête cantonale. Ce qui est important, c'est de s'assurer qu'il n'y ait pas de pollution qui touche la nappe phréatique. Les relevés établissent qu'il n'y a pas de pollution de la nappe. On peut faire confiance à la Confédération et le stand sera assaini tôt ou tard. La question des nuisances sur le bruit est un peu différente. Il faut montrer que le stand n'est pas aux normes à ce niveau. Il faut ensuite une mise aux normes avec l'installation de différents systèmes qui permettent de réduire les nuisances ou alors de réduire la fréquentation du stand. Le prochain combat serait de faire réduire la fréquentation du stand pour revenir à un niveau plus acceptable. La pétition donne du poids à la commune. Après il faudra enchaîner avec des installations qui réduisent le bruit.

Telma Hutin est soulagée de voir que les analyses d'eau rassurent, mais signale que dans les années où elle a travaillé pour la protection de l'environnement, elle a appris qu'il ne faut pas faire confiance à qui que ce soit qui doit payer des frais de pollution.

Damien Coutaz émet un message à destination des personnes qui siègent pour la dernière fois ce soir. Cela lui brise le cœur de ne pas pouvoir leur tendre une poignée de main ou de les serrer dans ses bras. Des liens d'amitié se sont tissés et après 16 ans de Conseil Général, il va devoir les quitter sans même partager une collation. Il remercie ses collègues du Conseil Général pour ces 4 années passées au service de la collectivité. Il remercie tout particulièrement ceux qui ne seront pas présents lors de la prochaine législature pour leur engagement, pour le temps consacré et pour la collégialité et l'état d'esprit positif dont ils ont fait preuve. Il remercie les membres du conseil municipal ; certains vont cesser leur engagement pour la commune. Ses mercis s'adressent à Patrick Althaus, Sylvia Cabezas, Michel Galliker, Claude-Yvan Marcoz, Pierre-Yves Robatel et Gladys Siegfried. Ils remercient aussi ceux qui restent pour leur engagement renouvelé. Il mentionne ensuite une personne qui quitte ses collègues tout en étant la plus jeune d'entre eux. Agée de 46 ans, avec une expérience de conseiller de 4 ans et de 12 ans de présidence, cette personne est affublée de diverses qualités, telles que la liberté, la spontanéité et le naturel de celui dont les gestes réussissent sans effort. Il a abattu un travail énorme durant ces 16 années. « Vous l'avez deviné ; ce n'est pas moi mais bien Damien Revaz qui a toujours fait partie du paysage politique dans lequel j'œuvrais. Tout au long de ces années, j'ai pu constater l'implication et l'énergie que Damien consacrait à la commune et à ses habitants. J'ai perçu les sacrifices consentis. La tâche est lourde, chronophage et passionnante. Elle a impliqué le renoncement à plusieurs de ses activités (dont des activités sportives avec les Papagaunes) » Il le remercie pour l'évolution de la commune notamment dans son administration et son fonctionnement. Il lui souhaite de nous quitter dans l'espérance de la résurrection politique. C'est le souhait de beaucoup de personnes présentes, tous partis confondus. Il émet le vœu que Damien Revaz puisse apporter encore à la collectivité son savoir, son énergie.

La covid 2019 empêche les personnes de boire un verre tout court. Mais le Conseil Général s'est cotisé pour remercier les conseillers qui nous quittent ce soir ainsi que le président. Il leur offre une petite attention personnalisée grâce à la patte artistique de Catherine qu'il remercie pour la confection de l'étiquette bien à propos.

Les bouteilles sont distribuées.

Catherine Frossard prend la parole au nom du conseil général et remercie Damien Coutaz. Il a été un président de Conseil Général ouvert et sur qui on pouvait s'appuyer.

Damien Coutaz remercie et explique qu'il est un peu déçu de terminer ainsi cette législature. Il suggère à la personne qui lui succèdera d'avoir peut-être l'élégance d'éventuellement inviter les anciens à la fin d'une assemblée afin qu'ils puissent mettre un point final à cette législature. Les restaurants fermant à 22 heures et pour respecter les consignes cantonales, il n'y aura pas de suite à cette séance. Damien Coutaz termine en souhaitant malgré tout de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2021 aux personnes présentes, ainsi qu'à leurs proches et leurs familles. La séance de ce Conseil Général se termine à 22 heures.

Le président du Conseil Général
Damien Coutaz

La secrétaire
Catherine Frossard